

DEPARTEMENT DU RHONE

Arrondissement de Villefranche

MAIRIE
DE
LES ARDILLATS
623 route des Ardillats
69430 Les Ardillats

téléphone 04.74.04.83.81
mairie@lesardillats.fr

CONSEIL MUNICIPAL
du 24 mars 2022

Excusés : Mme F. PATAY – M. A BARRAUD - Mme A. CLEMENT-SANLAVILLE

Secrétaire de séance : Mme P. CHEMARIN

Réalisation d'un Contrat de Prêt « Ambition Rénovation Energétique » d'un montant total de 250 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la rénovation de l'école.

Monsieur le maire présente le projet de rénovation énergétique du bâtiment de l'école établi par l'Agence d'Architecture Brosselard et Troncy à Vougy.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan de relance de l'Etat en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Il consiste dans la rénovation énergétique du bâtiment de l'école, bâtiment datant de 1910, et de sa mise aux normes de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

La rénovation énergétique impliquera le remplacement des menuiseries extérieures, complétées par des volets roulants électriques et brise soleil ouvrant avec cellules solaires.

Le chauffage au fuel date des années 1970, la chaudière actuelle a été remplacée en 2001. Le système de chauffage sera complètement rénové avec l'installation d'une chaudière à granulés et un système de ventilation aux normes actuelles.

L'isolation thermique des salles de classes et du dortoir viendra compléter le dispositif d'économie d'énergie.

La mise en conformité du bâtiment pour l'accessibilité PMR consiste dans la réalisation d'une rampe d'accès extérieure, et l'élargissement des accès aux salles de classes, ainsi que l'amélioration de l'accès aux toilettes de l'établissement.

Monsieur le maire donne l'estimation des travaux qui s'élève à 506 295,36 € HT.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'une demande d'attribution de subvention au titre de la DSIL et de la DETR pour l'année 2022 a été présentée.

Le Conseil municipal de Les Ardillats, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 250 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Ambition Rénovation Energétique

Montant : 250 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 12 mois

Durée d'amortissement : 15 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 1.16 %

Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 1.73 % et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.

Amortissement : Déduit (échéances constantes)

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

- A cet effet, le Conseil autorise son maire dûment habilité ou son représentant, à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Questions diverses :

Monsieur Balligand Gilles, agent technique fait part de sa volonté de rejoindre les services techniques du Département à partir du 1^{er} juin 2022. Une fiche de recrutement est diffusée à toutes les communes de la CCSB, sur panneau Pocket et sur le site internet.

Demandes de subventions

Comme chaque année nous sommes sollicités pour des aides financières. Monsieur le Maire les énumère, deux retiennent l'attention de l'assemblée :

- **L'ADMR de Beaujeu** sollicite la commune par l'intermédiaire d'un courrier, une réponse écrite leur sera adressée pour connaître leur budget 2021, que le Conseil Municipal ne restera pas insensible à leur demande mais que la compétence sociale relève de la Communauté de communes.

- **JSP du Val d'Ardières.** Une nouvelle association s'est créée par l'intermédiaire de sapeurs-pompier volontaires de la caserne de Beaujeu pour la formation de jeunes âgés de 11 à 18 ans en vue d'une intégration au sein d'un Centre de Secours. Un besoin d'équipement pédagogique est à financer et l'association sollicite la commune pour une aide exceptionnelle de 500 €. L'assemblée, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette aide.

Terrain de la papèterie du Val d'Ardières

Monsieur le Maire rappelle les différentes rencontres avec l'OPAC et la poursuite de leur travail sur le projet de résidence seniors.

Un constructeur « Territoire et développement » travaillant pour des bailleurs sociaux a été rencontré avec la commune de Saint-Didier sur Beaujeu, des projets seront présentés dans les semaines à venir.

Toujours sur ce site, la communauté de communes a lancé une étude d'opportunité d'un deuxième équipement aquatique sur le territoire. Avec la commune de Saint-Didier-sur-Beaujeu nous avons proposé la mise à disposition d'un terrain susceptible d'accueillir un tel projet.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la tenue d'une réunion en Sous-Préfecture avec les services de l'Etat et Monsieur le Sous-Préfet le 29 mars 2022 pour discuter de la gestion de ces terrains souhaités communs avec Saint-Didier-sur-Beaujeu.

Festiv'été : La Communauté de communes met en place ses soirées estivales et la commune a choisi de se positionner sur une animation le 11 juillet au soir. Cette représentation sera un spectacle autour de Georges Brassens, les associations de la commune sont sollicitées pour organiser la partie gourmande de la soirée, la commune réfléchit à clôturer par un spectacle pyrotechnique.

Poteau incendie : afin de satisfaire nos obligations réglementaires et la mise à jour de notre document de Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI), un devis a été demandé à la société SUEZ pour le contrôle des bornes incendie de la commune. Le coût s'élève à 1 890 € HT par an pour une durée de 5 ans, soit 45 € par poteau au nombre de 42. Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette dépense.

Marche des cailloux. Née il y quelques années sur la commune de Régnié Durette suite à la découverte de roche d'origine morainique, cette association se déplace chaque année sur des communes différentes du territoire. De par sa richesse et sa diversité de sol et sous-sol, la commune des Ardillats sera visitée le 7 mai 2022. Une promenade le matin autour du Mont Sombet sera l'occasion de quelques explications sur la centrale hydro-électrique, sur le site démoli de l'hôtel du Val d'Ardières et l'histoire de Monsieur Georges Valois, une visite de l'église, avant de se transplanter au Col de Crie pour un pique-nique. La journée se terminera par une promenade explicative à la Verrière et ses mines de plomb argentifère puis un retour par la Croix des Oncins et un passage sur Monsols, avec sa richesse de minéraux sur ce secteur.

Voirie : Fleury Sivignon fait part au Conseil des soucis récurrents rencontrés lors des débardages de bois. Cette année est particulièrement difficile tant les coupes sont conséquentes. De nombreuses détériorations de chemins ruraux sont à déplorer, les exploitants sont alertés mais les remises en état sont à surveiller. Sur le Perroud, c'est la voie communale qui est concernée, encombrée de terre et végétaux.

Location de la salle des fêtes : les conscrits de la classe en « 2 » de Saint-Didier-sur-Beaujeu ont sollicité la commune pour louer la salle des fêtes le week-end du 1^{er} et 2 octobre 2022. Après interrogation au Conseil municipal et une réponse favorable, la salle sera louée à la classe en « 2 » de Saint-Didier sur Beaujeu pour leur banquet.

Ecole et restaurant scolaire: Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le travail de reprise de la gestion du restaurant scolaire en septembre 2022, et une réadaptation des emplois du temps du personnel lié au passage à une semaine de 4 jours au lieu de 4 jours et demi.

Romain Jacquet fait part du dysfonctionnement de l'éclairage public sur le secteur de l'église. Jean-Michel MOREY explique que le SYDER est intervenu, qu'un défaut a été détecté sur la liaison entre deux points lumineux devant la mairie. Une solution non pérenne a été trouvée pour permettre un éclairage provisoire, mais une réflexion est demandée au SYDER pour résoudre le problème.

Le prochain Conseil Municipal au lieu le 7 avril 2022 pour le vote du budget.

L'ordre du jour et les questions diverses épuisées, la séance est levée à 22 h20.